



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

136-137 | 2014
Désirs d'éthique. Besoins de normes ?

L'éthique et la morale dans le politique

Ethics and Morals in Politic

Louis Moreau de Bellaing



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/4486>

DOI : 10.4000/jda.4486

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 2 juin 2014

Pagination : 61-79

ISBN : 978-2-9539599-5-6

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Louis Moreau de Bellaing, « L'éthique et la morale dans le politique », *Journal des anthropologues* [En ligne], 136-137 | 2014, mis en ligne le 02 juin 2016, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/jda/4486> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.4486>

L'ÉTHIQUE ET LA MORALE DANS LE POLITIQUE

Louis MOREAU DE BELLAING*

Dans la société contemporaine, l'éthique et la morale peuvent être définies, dans leur sens courant, pour l'éthique comme les principes à ne pas dépasser, par exemple dans un secteur socioprofessionnel, pour la morale comme référence personnelle ou collective à des « valeurs » incluses dans l'éthique. Mais un problème se pose aussitôt : dans le contemporain, l'éthique et la morale n'ont pas été suffisamment déthéologisées. Elles continuent à véhiculer des notions comme bien et mal, faute, culpabilité indéfinie, punition, etc. Dans le langage quotidien, ces termes sont soit utilisés explicitement, soit présents implicitement, comme si la moindre conversation ne pouvait les négliger. Cet usage obsolète de tels termes maintient un théologico-politique confus, mal éclairci, qui, contrairement aux apparences, peut être destructeur des pouvoirs, des volontés, des désirs des individus et des groupes de nos sociétés contemporaines actuelles.

Mais ce n'est pas sur la déthéologisation du social, du politique, de l'économique, du culturel et de la politique que je voudrais insister ici, mais bien plutôt sur le statut et la fonction de l'éthique et de la morale des droits et du droit dans le politique. Ce faisant, j'ai conscience de m'engager sur une piste difficile et peu fréquentée.

* Université de Caen – Esplanade de la Paix, 14000 Caen
Courriel : l.moreaudebellaing@orange.fr

Mon propos se centre autour de la légitimation et de la légitimité sociale et politique (au sens du politique) du contemporain. Je ne dirai rien de la postmodernité que, pour le moment, je comprends mal. Mais parlant de légitimation et de légitimité, je tenterai de montrer comment les processus de légitimation et les états de légitimité, toujours approximatifs, sont travaillés par des excès les uns légitimants et légitimes, les autres transgressifs de la légitimation et de la légitimité et certains transgressifs globalement de l'une et de l'autre, constituant comme tels ce qu'on peut appeler actuellement l'excès capitaliste ou le capitalisme.

Je me refuse à parler de société capitaliste ou de mode de production capitaliste. La société contemporaine, en son type, comme toute société, cherche sa légitimation et sa légitimité. Mais, comme toute société, en son type elle est travaillée par l'excès. C'est celui, pour le dire vite, du pulsionnel vie et mort lorsque la pulsion de mort investissant l'objet le limite et que la pulsion de vie investissant l'objet résiste à la pulsion de mort ; l'objet peut être et est le plus souvent l'objet humain ; dans des conjonctures et des conjonctures diverses, la pulsion de vie et la pulsion de mort peuvent passer à l'excès transgressif, c'est-à-dire détruire la légitimation et la légitimité approximatifs (il y a, néanmoins, des degrés d'excès légitimants et légitimes non transgressifs). Mais il faut ajouter que, dans le contemporain, un excès transgressif global s'est mis en forme et en système : l'excès capitaliste, autrement dit le capitalisme.

Cet emprunt à la théorie des pulsions de Freud ne prétend pas tout expliquer. Il sert de toile de fond à une problématique de l'excès. Des notions et des concepts puisés dans les différentes sciences humaines et sociales peuvent se trouver modifiés par leur usage dans cette problématique, aussi bien dans leur énoncé que dans leur position.

Successivement, je tenterai d'analyser d'abord le politique, puis l'éthique et la morale des droits, celle du droit, celle de la politique, enfin l'excès capitaliste.

Le politique

Si le politique est à distance du social, du culturel, de l'économique et de la politique, il est néanmoins impliqué¹ à chacun d'entre eux, y compris à la politique. Le politique est implicite et explicite, autrement dit ses différentes composantes peuvent être non dites, non exprimées, non manifestes, elles peuvent être aussi dites, exprimées, manifestes. Le libre arbitre, le choix, la décision assurent, dans les consciences individuelles et collectives (celles de groupes) et dans les pratiques, le passage de l'implicite à l'explicite.

Le politique peut se définir comme loi symbolique et lieu des droits et du droit. Lieu des droits : le politique, dans les sociétés contemporaines s'écrit dans des déclarations de droits qui peuvent servir de préambule aux Constitutions. Les déclarations de droits rassemblent les principes jugés fondamentaux d'un point de vue national, voire international, même si elles peuvent, sur certains points, se différencier entre elles. La présomption d'innocence, la propriété sont des droits individuels et sociaux. La déclaration des droits de 1789 promulguait déjà des droits sociaux (Lefort, 1981) et c'était parce qu'ils étaient sociaux qu'ils pouvaient être reconnus comme individuels. Marx a cru de bonne foi qu'ils étaient seulement les droits de l'individu bourgeois (Marx, 1967). La Charte de l'ONU précise, en 1948, les droits sociaux des individus et des groupes.

Lieu du droit : celui de la législation votée aujourd'hui par le Parlement, des codes, civil et pénal, des décrets d'application, des réglementations conformes à la loi. Il faut y ajouter la jurisprudence des tribunaux au civil comme au pénal, celle des Cours nationales et internationales. Enfin on ne peut oublier le droit spontané : coutumes, usages, habitudes ; il doit se conformer non seulement à la loi juridique, mais aux droits et à la loi symbolique.

¹ Le politique s'implique au social veut dire que les processus et états de légitimation et de légitimité (prohibition de l'inceste, autorité, réciprocité par exemple) à la fois entrent dans le social (pouvoir, volonté, désir, libre arbitre, échange par exemple) tout en se maintenant à distance de lui.

Si l'on borne le politique aux droits et au droit, on n'a que sa signification. Son sens, il le puise dans la loi symbolique. Le mot loi n'est sans doute pas le bon, je le garde à défaut d'un autre meilleur. La loi symbolique est atemporelle, a-historique et indéterminée, autrement dit toujours questionnable et questionnée. Elle est l'assemblage par lequel l'humanité s'est toujours donnée un certain nombre de limites par rapport au pulsionnel lorsqu'il risque de passer à l'excès transgressif du politique. Donnons ces limites (parmi d'autres que nous n'avons pas repérées) : d'abord la prohibition de l'inceste, le sacré civil, le don, le sacrifice.

La prohibition de l'inceste : elle donne la limite du permis et du défendu, c'est-à-dire de ce qui doit demeurer éloigné et de ce qui peut être rapproché, êtres humains ou objets matériels. Entre groupes sociaux, le rapprochement prohibé de personnes ou de biens est incestuel, concept forgé par Racamier (1975).

Le sacré civil peut se définir, comme le propose Godelier (1992), par ce qu'il appelle les « choses gardées » qui ne rentrent pas dans l'échange ou qui n'y rentrent que sacralisées (à part). Il peut s'agir de choses, mais aussi de personnes reconnues comme telles.

Le don est l'enclencheur de la prohibition de l'inceste, celui du sacré civil (dans le cas où personnes et choses sacralisées circulent). Il est aussi celui du sacrifice (Mauss & Hubert, 1968).

Dans le contemporain, le sacrifice est le manque, le deuil, le renoncement ; comme les autres composantes du politique, il n'est plus articulé à un sacré extériorisé (le mythe, l'ancêtre, les esprits), ni à un corpus religieux poly- ou monothéiste.

À ces processus et états de légitimation et de légitimité qui limitent l'excès transgressif toujours possible du politique par le pulsionnel, il faut ajouter l'autorité qui prend son sens en eux. Elle n'est pas, dans les sociétés contemporaines, contrairement à la vulgate reçue et comme l'a cru Weber (1965), la possibilité de légitimer et d'établir légitimement le pouvoir, elle est la possibilité de légitimer et d'établir légitimement des rapports et des liens

sociaux et c'est à travers eux qu'elle peut légitimer notamment le pouvoir.

L'altérité, la reconnaissance, la réciprocité (et sans doute d'autres composantes que j'ignore) viennent compléter les précédentes. La réciprocité permet l'échange, l'altérité rend possible le rapport à autrui (sans rendu).

L'identité par exclusion/inclusion, comme l'ont montré Durkheim et Mauss (1968), fonde les divisions du social où prend place l'individuel.

Au niveau du social, l'obligation peut accompagner le pouvoir, accompagne toujours la volonté, mais non le désir. Les formes de l'obligation sont, aussi surprenant que cela puisse paraître, dans une problématique de l'excès l'agressivité, la contrainte, la force, la violence, la puissance et la domination qui peuvent être légitimes.

L'écart entre le désir et le politique comme loi symbolique lieu des droits et du droit définit la liberté, son temps, et son espace.

Au-delà de ces limites, c'est la transgression, l'excès transgressif du politique par le pulsionnel s'accomplissant et accompli. En deçà de la transgression, des degrés d'excès peuvent être légitimants et légitimes. En société contemporaine, actuellement, l'excès transgressif global du politique par le pulsionnel est l'excès capitaliste.

Le libre arbitre, le choix est soit celui de la légitimation et de la légitimité approximatives, soit celui de la transgression illégitimante et illégitime (sauf cas pathologique individuel grave). Peut s'ajouter à cette transgression le choix transgressif global produit par l'excès capitaliste.

Les formes du social : pouvoir, volonté, désir, socialité, sociabilité, classes, associations, groupes individuel social, et celles du culturel : altérités, représentations, manières d'être, de penser, de dire et de faire, celles de l'économique : entreprises, organisations, institutions, ces formes que le pulsionnel vie et mort contribue à produire en investissant l'objet y compris l'objet humain s'articulent nécessairement au politique, c'est-à-dire, dans la société contemporaine, aux droits, au droit et, en toute société, à la loi symbolique.

Lorsque l'excès transgressif se manifeste, notamment dans la société contemporaine, il subvertit le politique, mais aussi le social, l'économique, le culturel, la politique, par exemple par les idéologies et leurs pratiques. Lorsqu'il est transgressif global, autrement dit, actuellement, excès capitaliste, il subvertit l'ensemble social, politique (au sens du politique), économique, culturel, politique (au sens de la politique), c'est-à-dire toutes les sociétés humaines actuelles. Pour autant, je le rappelle, elles ne deviennent pas sociétés capitalistes, comme le pensait Marx. Elles travaillent continûment, par des individus et des groupes, ceux qui sont sous l'effet de l'excès de domination capitaliste mais n'y adhèrent pas, à maintenir, renouveler, transformer, envers et contre tout, légitimation et légitimité sociale et politique, qu'elles soient implicites ou/et explicites. L'idée d'une passivité sociale sous prétexte de désyndicalisation ou de rejet de la politique relève du mépris du dominant à l'excès pour toutes celles et ceux qui, au jour le jour, maintiennent le légitimant et le légitime approximatifs. Ce mépris se manifeste également vis-à-vis de celles et ceux qui luttent délibérément contre les excès transgressifs dans la société contemporaine, par exemple contre ses idéologies et ses pratiques idéologiques. Mais il se manifeste encore plus pour celles et ceux qui se battent contre l'excès capitaliste. Il n'en reste pas moins que, sans elles et eux, tout type de société moderne, voire tout type de société actuel pourrait lentement ou plus ou moins rapidement être détruit et disparaître. Par exemple, protéger un paysage, comme l'ont fait les paysans depuis des siècles, c'est protéger l'autre (celui ou celle, individu ou groupe, qui n'est pas soi) de la destruction de ce paysage et c'est se protéger de l'autre (capitaliste) qui le détruit. C'est en ce sens que je pense qu'il y a un lien entre éthique des droits et culture, non seulement un lien entre éthique des droits et culture au sens anthropologique du terme (altérité, représentations, mœurs et manières, pratiques), mais entre éthique des droits et culture savante (les techniques, le savoir, la connaissance et la science).

L'éthique et la morale des droits

Ayant tenté de définir le politique par rapport au social, au culturel, à l'économique et à la politique, il nous faut maintenant mieux préciser ce que nous entendons par l'éthique et la morale des droits. Si l'on veut sortir du théologico-politique (Gauchet, 1982), il faut admettre que l'éthique et la morale n'ont aucun sens sans le politique. L'éthique des droits vient, dans le politique, rappeler ce sur quoi l'humanité se construit, à partir du moment où elle se donne nécessairement son politique comme loi symbolique. J'ai donné les principales composantes de cette loi symbolique. Je n'ai pas suffisamment insisté sur le fait que le politique s'impliquait implicitement et explicitement au social par le pouvoir, la volonté, le désir implicite, le libre arbitre, les attitudes et les comportements l'échange, le pouvoir, la volonté, le désir explicite, le social et ses formes, la politique. Je veux dire par là que le politique et la loi symbolique, non manifestes et manifestes, s'ils sont nécessairement mis par nous à distance du social et de ses formes (le pouvoir, le désir, la volonté, etc.), sont tout aussi nécessairement impliqués par nous à ce social et à ses formes, sinon il n'y aurait pas entre nous de vie possible. L'éthique des droits, universalisable, c'est-à-dire qui peut être universalisée, rendue commune à tous mais ne l'est pas actuellement, comporte l'égalité, la liberté, la responsabilité et la justice et peut-être d'autres composantes que je ne connais pas. Il est impossible de dire qu'il s'agit seulement de « valeurs républicaines ». C'est à peu près comme si l'on disait que la prohibition de l'inceste ou le sacré sont « républicains ». L'égalité est le fait même d'être humain et d'être reconnu comme tel, collectivement et individuellement. La fraternité est plus précisément le fait d'avoir tous et toutes été portés, avant la naissance, dans le ventre d'un être humain. La liberté est, je l'ai dit, l'écart spatial et temporel entre le désir et le politique comme loi symbolique et lieu des droits et du droit. Je pense que, chez ceux et surtout celles qui subissent, souffrent des excès de domination qui leur sont imposés, l'intuition des composantes du politique et de la loi symbolique que sont l'égalité, la

liberté, les responsabilités et la justice ont toujours été et sont toujours là, probablement sous des formes diverses.

La responsabilité est, selon Fauconnet², récente, elle daterait du XVIII^e siècle européen et serait née du droit naturel. Jusqu'à cette époque, c'est le *feud*, la vengeance qui aurait prévalu : œil pour œil, dent pour dent (que l'on retrouvera en 1968 sous la forme : œil pour œil, dent pour dent, pour une dent toute la gueule). C'est oublier que les individus et les groupes sociaux et politiques ne peuvent perpétuellement « s'opposer en se massacrant » comme le disent et le répètent Mauss (1952) et Caillé (2013). La responsabilité a toujours consisté, dans le libre arbitre tant collectif (de groupe) qu'individuel, à mesurer les degrés de l'excès dans le choix conscient, à les estimer par rapport au politique et à les transgresser ou non. Le « nihil nocere » est de tous les temps et de toutes les sociétés. On ne peut définir un type de société uniquement par ses transgressions, mais il a toujours été nécessaire de mesurer les transgressions sociales et politiques soit par rapport à un sacré extérieur prescriptif et proscriptif, soit, dans le contemporain, par rapport à un politique sacralisé civilement³.

La justice ne peut se définir en soi. C'est lorsque l'injustice se produit que la transgression de la justice est visible civilement et pénalement. Au niveau des inégalités, elle est transgressée par les écarts excessifs entre les statuts, les rôles, les possessions, les ressources et, aujourd'hui, les salaires et les revenus des individus et des groupes (de 1 à 50 en 1970, de 1 à 500 en 2013).

Il est faux de penser, comme l'écrivait Louis Dumont (1976), que l'éthique des droits est relative à la culture. En tout état de cause, l'éthique des droits est transgressée par l'excision, l'infibulation, par la torture et par la maltraitance.

² Fauconnet (1907). Nous remercions Alexis Philonenko de nous avoir indiqué cet ouvrage.

³ Sur ce point les distinctions d'Ortigue entre sacré intériorisé et sacré extériorisé, mis dans un monde autre, sont précieuses. Elles figurent dans un article à notre connaissance non publié.

À l'égalité, la liberté, la responsabilité, la justice, l'éthique des droits ajoute, je l'ai dit, dans la déclaration de 89, la présomption d'innocence, la propriété, etc. ; s'y ajoutent également, dans la déclaration de l'ONU en 1948, les droits sociaux. La déclaration de 89 définit la liberté comme « le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », définition un peu restrictive par rapport à celle que j'ai donnée en la définissant comme l'écart spatial et temporel entre le désir et le politique.

Qu'ils soient dissociés en droits de l'homme, de la femme ou de l'enfant, les droits sont, au moins implicitement, des droits humains connus et reconnus dans toutes les sociétés par celles et ceux qui ne les ont pas ou peu, que la société comporte un corpus juridique civil et pénal ou un droit coutumier. Toute société, comme le dit Alain Testart (2012), comporte un minimum de droit (au sens juridique) et de procédures ; les sociétés de chasseurs-cueilleurs du paléolithique supérieur s'étaient données comme loi le partage obligatoire du gibier tué à la chasse.

Mais, avec les déclarations des droits et, plus récemment, les Cours internationales et leur jurisprudence et avec les grandes organisations internationales (ONU, UNESCO, UNICEF), l'éthique des droits a trouvé son application dans des morales spécifiques aux déclarations de droits, aux Cours et organisations internationales, aux préconisations qu'elles produisent et à leur jurisprudence. Ces morales ne sont pas seulement des applications de la loi juridique ou du droit international, mais, plus largement, une application de l'éthique des droits elle-même inconcevable sans le politique. Ces morales consistent par exemple en interdiction de la torture, de la maltraitance, des souffrances infligées aux prisonniers de guerre, du travail forcé, a fortiori des déportations dans des camps ou des goulags ou dans des lieux d'emprisonnement non légaux. Plus quotidiennement, elles sont des morales professionnelles ou sanitaires dont les transgressions sont susceptibles, du point de vue du droit, de sanctions pénales. Elles concernent au plus près, y compris dans la vie quotidienne, les individus et les groupes, aussi bien dans le social que dans le culturel, l'économique et la politique.

Du politique émergent non seulement l'éthique et la morale des droits comportant l'égalité, la liberté, la responsabilité et la justice, mais la référence à ses constituants inauguraux implicites et explicites (prohibition de l'inceste, etc.), à l'autorité sociale et politique et à l'autorité politique.

Dans les sociétés modernes, les excès transgressifs du politique, de l'éthique et de la morale des droits par le pulsionnel vie et mort mettent en cause le social, le culturel, l'économique et la politique, sans pour autant les détruire. Les refus, résistances, les luttes d'individus et de groupes empêchent sans doute le pire. Mais en mettant le politique lui-même en excès, l'excès transgressif global qu'est le capitalisme est destructeur des droits : à la santé, à l'existence, à la subsistance, voire à la suffisance matérielle. Par le médiateur de l'argent et de la marchandise en excès ou en défaut, le capitalisme tente d'abolir la distance à maintenir entre le politique d'une part, le social, le culturel, l'économique et la politique d'autre part ; il tente de transformer l'implication du politique au social en une confusion destructrice.

L'éthique et la morale du droit

L'éthique du droit consiste en la conformité des lois avec l'éthique universalisable⁴ des droits. Au nom de l'éthique du droit, la distinction peut être faite entre légitimation et légitimité juridiques explicites et légitimation et légitimité sociales et politiques implicites et explicites. Un fait social et politique peut être légal et légitime juridiquement, illégitimant et illégitime socialement et politiquement. L'exportation de capitaux à l'étranger pour échapper à l'impôt est légale et légitime juridiquement, illégitimante et illégitime socialement et politiquement (aux deux sens du terme politique, le politique et la politique). En revanche, un fait social et politique peut être illégal et illégitime juridiquement, légitimant et légitime socialement et politiquement : par exemple la désobéissance civile,

⁴ Dans l'un des paragraphes précédents, j'ai précisé le sens donné ici à universalisable.

la résistance à l'oppression qui figure dans le droit naturel mais non dans les déclarations de droits.

La morale du droit est l'éthique du droit s'appliquant, au nom de la loi juridique, aux groupes et aux individus. Elle peut professionnellement se manifester par des chartes, des déontologies, des comités appelés improprement comités d'éthique. La morale individuelle, strictement personnelle est un excès transgressif, par excès ou par défaut, du politique par le pulsionnel vie et mort. La morale du droit intériorise chez les individus et les groupes l'éthique du droit. L'excès transgressif du politique par le pulsionnel peut apparaître dans l'éthique du droit lorsque la loi est inique : par exemple la loi contre l'avortement et la contraception de 1921 qui punissait de mort ceux et celles qui pratiquaient des avortements.

L'excès par excès ou par défaut, tout comme dans l'éthique du droit, peut apparaître dans la morale du droit. Par exemple, la fraude ou la tromperie, même à petite échelle et non sanctionnée ni sanctionnable, est un excès transgressif de la morale du droit qui atteint l'éthique du droit.

La morale du droit peut être marquée par l'excès par défaut de la loi juridique, excès qui subvertit l'éthique du droit. C'est le cas avec le capitalisme du point de vue économique : le pouvoir « de droit divin » du patronat est contraire au droit, mais ne demeure limité que très partiellement par la loi juridique, même lorsque les entreprises sont nationalisées.

Si l'éthique et la morale des droits relèvent de la sociologie et de l'anthropologie, celle du droit ne s'y rapporte que dans la mesure où, par la loi juridique, elle réfère à celle des droits et par celle des droits au politique. Sur ce point, les analyses, même en droit n'ont, à ma connaissance, jamais été faites, au moins celles qui mettraient en évidence l'excès transgressif du politique par excès ou par défaut de la loi juridique. Par excès de la loi dans les sociétés modernes et par défaut de la loi dans le capitalisme.

Éthique, morale et politique (au sens de la politique)

La confusion entre la politique et l'État, faite aussi bien par les sociologues que par les philosophes politiques, est dommageable à la compréhension et à l'explication de l'un et de l'autre. Elle s'aggrave quand il s'agit, comme c'est le cas dans le contemporain, d'États-nations. C'est oublier qu'il y a 1) une politique internationale avec ses références au politique, aux droits et au droit international, 2) que la politique d'un pays (la nation, même si elle est, selon Gauchet [2011], constitutive de l'historicité, est plus un sentiment commun diffus qu'une réalité), politique intérieure et politique extérieure, n'est pas seulement celle de l'État de ce pays, mais aussi celle de ceux et celles qui y vivent. Que l'on sache, il y a, malgré les grands défauts des démocraties actuelles, des élections municipales, cantonales, sénatoriales, présidentielles, législatives et les électeurs et électrices ne sont pas seulement, comme dans les dictatures, les personnages qui occupent la scène politique.

La politique peut être définie comme ce que le social, le culturel, l'économique et le politique mettent, par leurs individus et leurs groupes, à distance maximale d'eux-mêmes, pour être à la fois représentés et reconnus comme citoyens. Elle est impensable sans un certain degré de rupture – qui n'est pas une séparation – entre le social et elle-même, bien que ce soit le social qui la mette en place. Une fois établie, elle se donne, dans la société moderne, sa déclaration des droits et sa Constitution. Textes écrits, à la différence du politique qui ne s'écrit pas. On peut d'emblée noter que, si les lois votées par le Parlement s'appliquent par leurs décrets d'application (quand ils existent), la déclaration des droits et la Constitution ne s'appliquent pas. Elles sont les références dont s'inspirent les Cours et Conseils : en France Conseil constitutionnel, Cour des comptes, Conseil d'État, Conseil économique, social et de l'environnement. Elles sont l'autorité politique qui légitime les institutions politiques, par exemple, en France, l'Assemblée nationale, le Sénat, le président, le premier ministre, les ministres, légitimant à travers elles le pouvoir politique du président, du premier ministre et des ministres. Ce pouvoir de domination et de

contrainte légitime est assorti, selon les circonstances, d'autres formes de l'obligation comme la force, la violence et la puissance. Que l'éthique des droits et celle du droit soient présentes dans cette légitimation, dans cette production de la légitimité politique (au sens de la politique), comment en douter ? Il suffit de comparer une dictature civile à une démocratie parlementaire. Que l'éthique du droit, inspirée de celle des droits, se manifeste par des morales spécifiques à chaque grande institution politique et à chaque grande organisation politique actuelle, peut-on également en douter ?

Mais on ne peut douter non plus qu'en politique, des excès transgressifs du politique par le pulsionnel vie et mort, dus aux groupes et aux individus politiques dans les institutions politiques, voire dans les partis et les syndicats, ne se produisent. Plus largement, c'est le politique, à distance maximale, mais non séparé de la politique, qui peut être transgressé. Les morales spécifiques à chaque grande institution politique peuvent se trouver mises en cause par ces excès (fraude aux élections en institution, abus de biens sociaux, etc.). Enfin la confusion entre société capitaliste et société contemporaine contribue aujourd'hui plus qu'hier à la reconnaissance explicite du capitalisme, non comme excès transgressif global du politique, des éthiques et des morales qui y prennent place, mais comme norme économique, culturelle, sociale, sinon politique (au sens du politique) à maintenir et à améliorer. L'amélioration n'étant d'ailleurs souhaitée en France que par les syndicats, les partis et l'opinion publique de gauche et par une petite partie du haut de la classe moyenne et quelques individus de la bourgeoisie. L'état actuel du capitalisme est validé tel quel par les syndicats, les partis et l'opinion publique de droite, par la plus grande partie du haut de la classe moyenne et par la plupart des individus et groupes de la classe bourgeoise. Le maintien du capitalisme semble ainsi acquis, sa légitimation et sa légitimité ne sont pas à interroger ni interrogeables sauf par un petit nombre d'ouvriers et d'employés souvent syndiqués et, implicitement, par des intellectuels économistes, sociologues, anthropologues, historiens et psychanalystes. En ce sens, les démocraties modernes,

même si elles évitent les dictatures civiles et militaires et les totalitarismes, ne sont qu'insuffisamment démocratiques, qu'il s'agisse de la société ou du régime démocratique. Leurs propres excès transgressifs du politique peuvent être diminués par les sanctions des tribunaux, par nous-mêmes et par soi-même, mais l'excès transgressif global du politique qu'est le capitalisme – non considéré comme tel sauf par quelques un(e)s – peut mener de plus en plus ces sociétés démocratiques vers leur propre disparition.

Éthique, morale, politique et capitalisme

Dire qu'avec le triomphe du capitalisme vont disparaître également l'éthique et la morale des droits, celles du droit ainsi que le politique et sa loi symbolique me paraît impossible. Il n'en reste pas moins que, du point de vue social, culturel, économique et politique (au deux sens du terme), ils sont mondialement très gravement mis en cause. En effet, en globalisant leur transgression et les effets de cette transgression du politique, c'est-à-dire, par exemple, en dérégulant le marché par une concurrence effrénée et sans limites, en distribuant des prébendes illégales et illégitimes aux commanditaires de travaux pour décrocher les affaires, en appauvrissant les pays par la fraude et l'évasion fiscales, en maintenant les salaires des ouvriers et des petits employés au plus bas alors que des entreprises font le maximum de bénéfices, en pillant les ressources énergétiques de la planète et en détruisant les sols, en instrumentalisant et en confisquant la production des cultures agricoles, etc., l'excès capitaliste et ceux – des hommes massivement – qui le produisent brisent non seulement l'éthique et la morale des droits et celle du droit, mais le politique comme loi symbolique et lieu des droits et du droit. Profitant des défauts de la loi ou la tournant grâce à des juristes à leur service, ou agissant carrément dans l'illégalité, ils transgressent non seulement la légitimation et la légitimité juridiques, celles sociales et politiques, mais ils mettent gravement en cause le politique. Leurs groupes incestuels sont toujours composés de membres de la même classe, de mêmes catégories de classes et de mêmes catégories sociales : des hommes, à

plus ou moins haut niveau de diplômes, issus le plus souvent de la bourgeoisie, ou, dans le socialisme de marché, de la *nomenklatura*, ou, en Russie, des hautes sphères de l'administration⁵. Leurs « choses gardées », autrement dit leur sacré, sont soit dans des coffres-forts, soit étalées en biens visibles : maisons, yachts, appartements, hôtels particuliers, etc., manifestant ainsi l'excès de leur prestige, ou bien soigneusement dissimulées et modérément utilisées dans la bourgeoisie administrative et celle foncière, la distinction, c'est-à-dire les mœurs et les manières devant suffire à les mettre à part du vulgaire. Leurs dons sont des dons-poisons, pour s'assurer d'un entourage à leur service, ou faits par excès de prestige dans une fausse philanthropie⁶, ou par discrète charité dans certaines catégories bourgeoises pour témoigner de leurs vertus. 1% de la population mondiale se constitue ainsi comme les élus d'un paradis sur terre d'où sont exclus, à des degrés divers, les 99% restants, comme l'a dit Joseph Stiglitz, un orfèvre en la matière, puisqu'il fut vice-président la Banque mondiale. Comment parler d'éthique et de morale dans le politique lorsque la politique elle-même et les États – dont le politique écrit sous forme de droits et de lois fait émerger l'autorité politique légitimant, à travers les institutions politiques, le pouvoir politique – se trouvent compromis incestuellement par des intérêts privés capitalistes (pantouflage, bouclier fiscal, etc.) ? Comment peut-on espérer, dans les pays d'Europe, dans chaque pays ou au niveau de l'institution européenne, des réformes politiques réelles, tant que leurs dirigeants politiques sont coincés entre, d'une part, une économie capitaliste et un esprit du capitalisme puissants à l'excès et, d'autre part, leurs pouvoirs politiques (au sens de la politique) non seulement souvent plus ou moins compromis avec cette économie, mais peu soutenus par des pouvoirs économiques,

⁵ Notons que les capitalistes reproduisent, par la contrainte, leur incestualité en bas de la société en enfermant les populations de petits employés, ouvriers et chômeurs, dans des cités construites spécialement pour elles.

⁶ La vraie philanthropie a été étudiée par Catherine Duprat dans sa thèse monumentale sur la question (2008).

culturels, sociaux, politiques (au sens du politique) ? Faut-il parler, dans la sphère capitaliste, d'altérité, de reconnaissance, de réciprocité, d'identité ? L'autre c'est l'autre bourgeois capitaliste, la reconnaissance c'est le reconnaître ou non comme tel (bourgeois), la réciprocité c'est le plus souvent, même au niveau familial, l'échange marchandisé. Quant à l'identité, elle inclut dans le paradis capitaliste le petit nombre et en exclut le grand nombre. Le pouvoir n'y est que le pouvoir « sur » assorti des formes de l'obligation (contrainte, force, violence, puissance, domination) mises en excès au maximum. Le désir se conçoit, dans le capitalisme, comme désir narcissique pervers individualisé ou groupalisé à l'excès, instrumentalisé et marchandisé. Le libre arbitre, le choix sont guidés par l'intérêt égoïste de l'individu ou du petit groupe. Le social (rapports et liens sociaux) est le réservoir où le capitalisme et les capitalistes puisent individus et groupes mis à leur service pour assurer leur profit maximum et indéfini.

Quant à l'œuvre, si l'on considère les entreprises, elles font fructifier leurs bénéfices en les investissant, ce qui crée des emplois. Mais, pour augmenter ces bénéfices au maximum dans une concurrence impitoyable entre elles, elles ne limitent pas la production, sous-payent les ouvriers et, par une « obsolescence programmée », multiplient les déchets. Pour qui sont-elles principalement enrichissantes et fécondes sinon pour le capitalisme et les capitalistes eux-mêmes ?

Le drame du capitalisme est qu'il s'accompagne d'un esprit du capitalisme qui prétend, par le management, le marché et la marchandisation à tout va, la rationalisation à outrance, l'instrumentalisation excessive et l'utilitarisme généralisé, donner aux sociétés contemporaines la seule éthique et la seule morale, selon lui, recevables : les siennes. L'illégitimation et l'illégitimité capitalistes deviennent alors, pour eux, pour le haut de la classe moyenne et pour une partie du personnel politique la seule légitimation et la seule légitimité possibles.

À cela, ou il n'y a pas d'alternative ou il y en a une à trouver plus ou moins rapidement, dit-on. L'alternative, elle est là. C'est

celle que nous (nous collectif) pensons, pratiquons, légitimons approximativement dans les sociétés contemporaines et dans celles qui tentent d'inclure à leur propre type de société le contemporain. Elle a toujours été là, y compris dans les despotismes, les sociétés esclavagistes, les féodalités, les États souverains de droit divin, les dictatures et les totalitarismes. Elle l'était peut-être un peu plus dans les exceptions : des sociétés à mythes et à ancêtres malgré la domination en excès du sacré extériorisé ; la démocratie athénienne et la république romaine malgré l'esclavage ; des cités éloignées de Rome sous l'Empire, notamment pendant le règne des Antonins (environ cent ans) malgré le maintien de l'esclavage et le culte rendu à l'empereur ; quelques républiques italiennes sous l'Ancien Régime souvent devenues oligarchiques. Elle l'est encore dans la société contemporaine. Dans le politique comme loi symbolique (dont j'ai donné quelques composantes), l'éthique et la morale des droits et du droit prennent place pour déclarer et appliquer des « principes », non dogmatiques, néanmoins absolus et limitatifs de l'excès. En référence à ces « principes », des individu(e)s et des groupes luttent contre les inévitables excès transgressifs du politique en toute société, venus, selon moi, des débordements possibles du pulsionnel vie et mort dans la double sollicitation de l'objet par la pulsion et de la pulsion par l'objet (dont je ne peux tenter ici un commencement d'explication), mais ils luttent surtout contre cet excès transgressif global qu'est le capitalisme. Il eut pu être limité dès ses débuts au XVI^e siècle, si les marchands et les lords anglais n'avaient pas donné légitimation et légitimité théologico-politique aux enclosures, c'est-à-dire à l'expulsion des paysans tenanciers des terres seigneuriales pour y élever des moutons dont les paysans et paysannes chassés allaient tisser la laine ; il n'est, en tout état de cause, tout comme la société contemporaine qui l'a produit et qui, dans les démocraties, l'entretient, qu'historique et transitoire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CAILLÉ A., 2013. *Pour un manifeste convivialiste*. Paris, Le Bord de l'eau.
- DUMONT L., 1976. *Homo æqualis*. Paris, Gallimard.
- DUPRAT C., 2008. *Usages et pratiques de la philanthropie*. Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale.
- DURKHEIM É., MAUSS M., 1968. « De quelques formes primitives de classifications » in *Essais de sociologie*. Paris, Seuil.
- FAUCONNET P., 1907. *La Responsabilité. Étude sociologique*. Paris, Éditions F. Alcan.
- GAUCHET M., 1982. *Le désenchantement du monde*. Paris, Gallimard.
- GAUCHET M., 2011. *L'avènement de la démocratie : la révolution moderne* (t. 1). Paris, Gallimard.
- GODELIER M., 1992. *L'énigme du don*. Paris, Plon.
- LEFORT C., 1981. *L'invention démocratique*. Paris, Fayard.
- MARX K., 1967. *Œuvres philosophiques*. Paris Gallimard.
- MAUSS M., 1952. « Essai sur le don » in *Sociologie et Anthropologie*. Paris, PUF.
- MAUSS M., HUBERT H., 1968. « Essai sur la fonction du sacrifice » in *Essais de sociologie*. Paris, Seuil.
- RACAMIER P.-L., 1975. *L'inceste*. Toulouse, Érès.
- TESTART A., 2012. *Avant l'histoire*. Paris, Gallimard.
- WEBER M., 1965. *Économie et société*. Paris, Plon.

Résumé

L'argumentation s'efforce de montrer que, dans la société contemporaine, avec l'effacement du théologico-politique, les concepts d'éthique et de morale prennent place dans le politique comme loi symbolique et comme lieu des droits et du droit. Les droits humains et les « valeurs républicaines » (égalité, liberté, responsabilité, justice) prennent alors tout leur sens. C'est ce sens que le capitalisme attaque et tente de détruire.

Mots-clefs : (le) politique, (la) politique, loi juridique, loi symbolique, permis/défendu, sacré/civil, don, deuil/renoncement, autorité, altérité, reconnaissance, réciprocité, identité, égalité, liberté, responsabilité, justice.

Summary

Ethics and Morals in Politic

The article intends to show, that in contemporary society, with the blurring of the theologico-political, concepts of ethics and moral take place in politics as a symbolic law and as locations of rights and Law. Human rights and « republican values » (equality, freedom, responsibility, justice) then take their full meaning. This is the meaning capitalism attacks and intends to destroy.

Key-words: politics, policy, juridical law, symbolic law, allowed/forbidden, sacred/civil, gift, renouncement, authority, otherness, acknowledgment, reciprocity, identity, equality, freedom, responsibility, justice.

* * *